



CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/10/16
11 novembre 2004

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS
SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Dixième réunion

Bangkok, 7-11 février 2004

Point 6.3 de l'ordre du jour provisoire*

INITIATIVE TAXONOMIQUE MONDIALE : ÉLABORATION DU PROCESSUS ET DES ORIENTATIONS POUR L'EXAMEN APPROFONDI DU PROGRAMME DE TRAVAIL

Note du Secrétaire exécutif

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

En application des dispositions du paragraphe 6 de la décision VII/9 adoptée par la Conférence des Parties, le Secrétaire exécutif a élaboré, en collaboration avec le mécanisme de coordination de l'Initiative taxonomique mondiale, un processus et des orientations pour l'examen approfondi du programme de travail de l'Initiative, y compris des mécanismes de contrôle et de suivi des progrès accomplis, à l'intention de la dixième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.

La partie II de la présente note expose le processus établi pour évaluer la mise en œuvre et l'efficacité du programme de travail au titre de l'Initiative taxonomique mondiale, passe en revue les sources d'information, énonce en annexe les mécanismes ou approches et les outils de collecte d'information en vue de l'évaluation des progrès réalisés et suggère des moyens d'appliquer ces approches et outils.

La partie III présente diverses façons d'actualiser le programme de travail et d'y ajouter certains éléments, notamment les domaines thématiques qui ne font pas encore l'objet d'activités spécifiques, par exemple les aires protégées, la diversité biologique insulaire et la diversité biologique des montagnes. Il y est également question des programmes de travail thématiques de la Convention et des questions intersectorielles qui ont été révisés par la Conférence des Parties et dont les éléments taxonomiques pourraient être mis à jour.

Enfin, la partie IV indique comment une aide concrète pourrait être apportée aux gouvernements pour mettre en œuvre le programme de travail à l'échelle nationale et régionale.

* UNEP/CBD/SBSTTA/10/1.

/...

RECOMMANDATIONS SUGGÉRÉES

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques pourrait :

1. *Noter avec satisfaction* le processus et les orientations pour l'examen approfondi de la mise en œuvre du programme de travail au titre de l'Initiative taxonomique mondiale qui ont été élaborés par le Secrétaire exécutif, en collaboration avec le mécanisme de coordination de l'Initiative, et qui figurent dans la présente note;
2. *Prier* le Secrétaire exécutif d'entreprendre les activités qui sont énumérées dans l'annexe à la présente note et de faire rapport à l'Organe subsidiaire à sa onzième réunion;
3. *Inviter* les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes à communiquer des informations utiles à cet examen approfondi.

/...

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ ANALYTIQUE	1
RECOMMANDATIONS SUGGÉRÉES	2
I. INTRODUCTION	4
II. PROCESSUS D'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE ET DE L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME DE TRAVAIL AU TITRE DE L'INITIATIVE TAXONOMIQUE MONDIALE	4
A. Evaluation de la mise en œuvre du programme de travail	4
B. Evaluation de l'efficacité du programme de travail	5
III. ACTUALISATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL AU TITRE DE L'INITIATIVE TAXONOMIQUE MONDIALE	5
IV. AIDE CONCRÈTE À LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL AU TITRE DE L'INITIATIVE TAXONOMIQUE MONDIALE À L'ÉCHELLE NATIONALE ET RÉGIONALE	6
<i>Annexe</i> PROCESSUS, ORIENTATIONS ET MÉCANISMES DE SUIVI DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL AU TITRE DE L'INITIATIVE TAXONOMIQUE MONDIALE	8

I. INTRODUCTION

1. Le programme de travail au titre de l'Initiative taxonomique mondiale est l'un des thèmes qui doit faire l'objet d'un examen approfondi lors de la huitième réunion de la Conférence des Parties, en 2006, conformément au programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties jusqu'en 2010. La Conférence des Parties a donc demandé aux Parties, au paragraphe 6 de la décision VII/9 sur l'Initiative taxonomique mondiale, de rendre compte de l'état de mise en œuvre du programme de travail sur l'Initiative taxonomique mondiale et a invité les institutions taxonomiques nationales et internationales, les organismes de financement, les agences financières et le mécanisme de financement de la Convention à communiquer des informations sur les activités qu'elles mènent dans ce domaine. Par ailleurs, au paragraphe 7 b) de la même décision, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif d'élaborer, en collaboration avec le mécanisme de coordination de l'Initiative taxonomique mondiale, le processus et les orientations pour l'examen approfondi, y compris les mécanismes de contrôle et de suivi des progrès accomplis dans la conduite du programme de travail sur l'Initiative taxonomique mondiale, dont l'achèvement est prévu à la dixième réunion de l'Organe subsidiaire et dont les résultats seront examinés lors de la onzième réunion de l'Organe subsidiaire.

2. Aux paragraphes 1 et 4 de la décision VII/31 sur le programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties jusqu'en 2010, la Conférence des Parties a donné les instructions suivantes pour conduire l'examen approfondi des travaux menés au titre de la Convention :

a) les éléments identifiés par le Sommet mondial pour le développement durable comme étant prioritaires devraient être examinés en lien avec les programmes de travail existants et les questions intersectorielles, y compris l'utilisation, le cas échéant, d'indicateurs pertinents aux niveaux national, régional et international. Parmi ces éléments figurent l'atténuation de la pauvreté, la santé humaine, les moyens de subsistance et les communautés durables, les zones vulnérables, les réseaux et les couloirs écologiques (document UNEP/CBD/COP/7/20, paragraphe 26);

b) l'examen devrait se concentrer sur : i) l'évaluation de la mise en œuvre et de l'efficacité des programmes de travail, ii) l'actualisation des programmes de travail, selon qu'il conviendra, en retirant ou en remplaçant des activités et en effectuant des ajustements propres à refléter les changements dans le contexte international et iii) la fourniture d'un soutien pratique à la mise en œuvre au niveau national et régional.

3. La partie II de la présente note expose le processus suggéré pour évaluer la mise en œuvre et l'efficacité du programme de travail au titre de l'Initiative taxonomique mondiale. La partie III explique comment actualiser le programme de travail en tenant compte des priorités énoncées lors du Sommet mondial pour le développement durable. Enfin, la partie IV présente certaines propositions pour aider concrètement à appliquer le programme de travail à l'échelle nationale et régionale.

II. ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE ET DE L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME DE TRAVAIL AU TITRE DE L'INITIATIVE TAXONOMIQUE MONDIALE

A. Evaluation de la mise en œuvre du programme de travail

4. La description de chaque activité du programme de travail au titre de l'Initiative taxonomique mondiale comprend les rubriques suivantes : justification, produits, calendrier, acteurs, mécanismes, ressources financières, humaines et autres nécessaires, projets pilotes. On détient ainsi tous les éléments voulus pour évaluer l'état de mise en œuvre et cerner les facteurs qui influent sur l'application, par exemple l'insuffisance de moyens financiers ou humains. Certaines activités ont été lancées, d'autres pas. Il est important de déterminer les possibilités et les obstacles qui se présentent dans chaque cas.

5. Il convient donc de recueillir, auprès des différents acteurs énumérés, des informations sur l'exécution des activités prévues et des projets pilotes associés, en considérant la disponibilité des ressources et des autres moyens jugés nécessaires, ainsi que l'utilité des mécanismes décrits en annexe à la présente note. D'autres informations peuvent être tirées des documents suivants : i) rapports nationaux, ii) stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique, ainsi que les textes établis pour leur élaboration, iii) rapports sur les projets taxonomiques financés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), iv) rapports des ateliers régionaux sur l'Initiative taxonomique mondiale et v) rapports sur les activités relatives à l'Initiative taxonomique mondiale préparés par les organisations internationales, non gouvernementales et intergouvernementales. Le rapport sur l'état d'avancement de l'Initiative taxonomique mondiale établi pour la sixième réunion de la Conférence des Parties (UNEP/CBD/COP/6/INF/23) énumère également d'autres sources d'information.

6. Le processus d'examen approfondi du programme de travail au titre de l'Initiative taxonomique mondiale est décrit dans l'annexe de la présente note, avec les mécanismes ou approches et les outils de collecte d'information et d'évaluation des progrès accomplis, les façons d'appliquer ces approches et outils et un échéancier des tâches à réaliser d'ici la huitième réunion de la Conférence des Parties.

B. Evaluation de l'efficacité du programme de travail

7. Ce processus consiste à déterminer si les produits d'une activité donnée, et des projets pilotes qui lui sont associés, ont contribué ou pourraient contribuer à l'atteinte des principaux objectifs de l'Initiative taxonomique mondiale, tels qu'ils figurent dans la justification de l'activité en question, et concourir indirectement à la réalisation des objectifs de la Convention.

III. ACTUALISATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL AU TITRE DE L'INITIATIVE TAXONOMIQUE MONDIALE

8. Aux paragraphes 7 c) et d) de la décision VII/9, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif, en collaboration avec le mécanisme de coordination de l'Initiative taxonomique mondiale, d'entreprendre :

a) une analyse des questions intersectorielles et des programmes de travail thématiques existant, relativement aux éléments taxonomiques, afin de mieux intégrer la dimension taxonomique dans les programmes de travail et de mieux appréhender les capacités taxonomiques nécessaires à l'atteinte des buts assignés à ces programmes de travail;

b) une analyse des lacunes relevées dans le programme de travail sur l'Initiative taxonomique mondiale, à la lumière des décisions adoptées à la sixième et à la septième réunions de la Conférence des Parties, en tenant compte également des conclusions des ateliers régionaux organisés après l'adoption du programme de travail en avril 2002.

9. Afin de donner suite à ces demandes, le Secrétaire exécutif, en collaboration avec le mécanisme de coordination de l'Initiative taxonomique mondiale, est en train d'examiner les éléments de l'Initiative présents dans les programmes de travail thématiques et les programmes de travail sur les questions intersectorielles, afin de mieux intégrer les aspects taxonomiques et de mieux appréhender les capacités taxonomiques nécessaires à l'atteinte des buts établis dans ces programmes. Les résultats de cet examen, qui seront répercus en partie dans le guide sur l'Initiative taxonomique mondiale, seront soumis à l'attention de l'Organe subsidiaire à sa onzième réunion.

10. A la lumière des décisions prises par la Conférence des Parties à ses sixième et septième réunions, on pourrait envisager d'intégrer les éléments suivants, qui ne figurent pas actuellement dans le programme de travail au titre de l'Initiative taxonomique mondiale, dans l'objectif opérationnel 4 (Incorporer, dans les principaux programmes de travail thématiques de la Convention, les objectifs

fondamentaux d'un point de vue taxonomique afin de produire les informations nécessaires à la prise de décisions concernant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et de ses éléments constitutifs) et l'objectif opérationnel 5 (dans le cadre des travaux portant sur les questions intersectorielles visées par la Convention, fixer des objectifs essentiels en matière de taxonomie de façon à produire les informations nécessaires à la prise de décision dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique et de ses éléments constitutifs) : diversité biologique insulaire, diversité biologique des montagnes et aires protégées.

11. Par ailleurs, les programmes de travail ci-après ont été modifiés afin d'intégrer des activités supplémentaires dont les éléments taxonomiques pourraient nécessiter une révision : programmes de travail sur la diversité biologique des forêts (décision VI/22), sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures (décision VII/4) et sur la diversité biologique marine et côtière (VII/5). La mise en œuvre des lignes directrices élaborées notamment dans la décision VI/7 (pour l'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans la législation ou les processus concernant les études d'impact sur l'environnement et dans l'évaluation des impacts à des fins stratégiques), la décision VI/24 (Lignes directrices de Bonn sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages résultant de leur utilisation) et la décision VII/16 (Lignes directrices facultatives Akwé : Kon pour la conduite d'études sur les impacts culturels, environnementaux et sociaux des projets d'aménagement ou des aménagements susceptibles d'avoir un impact sur des sites sacrés et sur des terres ou des eaux occupées ou utilisées traditionnellement par des communautés autochtones et locales) et l'application du Plan d'action au titre de l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs (décision VI/5, annexe II) nécessitent des apports de l'Initiative taxonomique mondiale. De plus, il pourrait être nécessaire de modifier quelque peu les activités du programme de travail sur l'Initiative taxonomique mondiale afin d'élaborer l'Initiative internationale sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des sols et les indicateurs des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention.

12. Enfin, les conclusions de l'évaluation de la mise en œuvre et de l'efficacité du programme de travail, qui figurent à la section II plus haut, fourniront des renseignements facilitant les décisions sur l'avenir des activités planifiées, à savoir si elles devraient être retirées, poursuivies, ajustées ou remplacées, en accord avec le paragraphe 5 de la décision VII/31 sur le programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties jusqu'en 2010.

13. Le Secrétaire exécutif est en train de mener une analyse complète des lacunes relevées dans le programme de travail actuel, au vu des décisions prises lors des sixième et septième réunions de la Conférence des Parties, et en tenant compte des résultats des ateliers régionaux tenus après l'adoption du programme de travail en avril 2002; cette analyse sera présentée à la onzième réunion de l'Organe subsidiaire dans le cadre de l'examen approfondi de la mise en œuvre du programme de travail de l'Initiative taxonomique mondiale.

IV. AIDE CONCRÈTE À LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL AU TITRE DE L'INITIATIVE TAXONOMIQUE MONDIALE À L'ÉCHELLE NATIONALE ET RÉGIONALE

14. Au paragraphe 2 de la décision VII/9, la Conférence des Parties a invité les Parties, les autres gouvernements et les organisations régionales et internationales à prendre la mesure de l'importance des capacités taxonomiques pour atteindre les objectifs de la Convention, à appuyer les activités taxonomiques visant à atteindre l'objectif de 2010 et à fournir l'appui nécessaire aux centres nationaux et régionaux spécialisés dans la recherche et l'expertise taxonomiques. La Conférence des Parties a par ailleurs exhorté les Parties, les autres gouvernements et les organismes de financement à procurer en temps opportun aux pays en développement des ressources financières suffisantes pour leur permettre de mettre en œuvre le programme de travail sur l'Initiative taxonomique mondiale et pour intégrer les activités de renforcement des capacités taxonomiques dans les programmes thématiques et intersectoriels,

y compris des activités et des projets de soutien tels que des projets hors programme de renforcement des capacités, quand il y a lieu.

15. De nombreux besoins d'aide à la mise en œuvre du programme de travail de l'Initiative taxonomique mondiale à l'échelle nationale et régionale, ainsi que des moyens de les appliquer ont été identifiés dans les rapports thématiques et dans d'autres rapports soumis par les Parties à des ateliers régionaux^{1/}, dans la recommandation II/2 de l'Organe subsidiaire et dans les décisions III/10, IV/1D et V/9 de la Conférence des Parties.

16. Il sera nécessaire de regrouper ces informations et de les partager entre les parties prenantes, par l'intermédiaire notamment du Centre d'échange, de discussions électroniques et d'ateliers sur le renforcement des partenariats (voir l'annexe de la présente note).

^{1/} Voir par exemple la section II a) de la note sur l'évolution et l'état de l'Initiative taxonomique mondiale (UNEP/CBD/COP/6/INF/23) préparée par le Secrétaire exécutif en vue de la sixième réunion de la Conférence des Parties, qui a eu lieu en 2002, et d'autres rapports sur les ateliers régionaux, notamment la note sur l'état d'avancement et la mise en œuvre du programme de travail au titre de l'Initiative taxonomique mondiale préparée en vue de la neuvième réunion de l'Organe subsidiaire (UNEP/CBD/SBSTTA/9/INF/16) et le rapport préliminaire du premier atelier sur l'Initiative taxonomique mondiale, qui s'est tenu en Asie en septembre 2002 (UNEP/CBD/SBSTTA/9/INF/17).

*Annexe***PROCESSUS, ORIENTATIONS ET MÉCANISMES DE SUIVI DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL AU TITRE DE L'INITIATIVE TAXONOMIQUE MONDIALE**

Action	Mécanismes/Outils	Directives/orientations pour l'utilisation des outils et l'application des mécanismes, et calendrier
1. Acquisition d'informations	1.1. Rapports nationaux	
	1.1.1. Orientations/présentation pour la section sur l'Initiative taxonomique mondiale figurant dans les troisièmes rapports nationaux devant être remis en mai 2005	<p>1.1.1. Les lignes directrices pour le troisième rapport national ^{2/} aideront les Parties à préparer un rapport complet sur la mise en œuvre du programme de travail de l'Initiative taxonomique mondiale, attendu en mai 2005. Pour savoir comment remplir le questionnaire, on peut consulter le document suivant à l'adresse : http://www.biodiv.org/programmes/cross-cutting/taxonomy/gti/gti-review-en.doc .</p> <p>La compilation des troisièmes rapports nationaux s'effectuera avant la onzième réunion de l'Organe subsidiaire en 2005</p>
	1.1.2. Questionnaire ^{3/} pour un rapport thématique traitant des 18 activités planifiées répertoriées dans le programme de travail de l'Initiative taxonomique mondiale figurant en annexe de la décision VI/8	<p>1.1.2. Etant donné que le nombre de rapports reçus en mai 2005 pourrait ne pas être suffisant pour réaliser une étude complète et afin de pouvoir préparer à temps la note du Secrétaire exécutif sur l'examen de la mise en œuvre de l'Initiative taxonomique mondiale en vue de la dixième réunion de l'Organe subsidiaire, un questionnaire a été envoyé aux correspondants nationaux de la Convention et de l'Initiative le 23 avril 2004, les réponses étant attendues pour le 30 juin 2004. Cette échéance a ensuite été prolongée jusqu'au 31 août 2004. Jusqu'ici, 32 gouvernements ont renvoyé le questionnaire rempli.</p> <p>Une lettre demandant des informations sur l'état d'avancement dans la mise en œuvre du programme de travail de l'Initiative taxonomique mondiale a également été transmise le 28 mai 2004 aux organisations concernées, y compris toutes les catégories d'acteurs énumérées dans le programme de</p>

^{2/} UNEP/CBD/COP/7/17/Add.2.

^{3/} <http://www.biodiv.org/programmes/cross-cutting/taxonomy/gti/gti-review-en.doc>.

Action	Mécanismes/Outils	Directives/orientations pour l'utilisation des outils et l'application des mécanismes, et calendrier
		<p>travail.</p> <p>On prévoit faire appel à plusieurs parties prenantes pendant le processus d'acquisition d'informations nationales pour les rapports thématiques et nationaux, avec la participation de toutes les catégories d'acteurs énumérées dans le programme de travail, y compris des entités gouvernementales, des universités, des organismes de recherche et des communautés autochtones et locales. Comme cela est décrit dans les lignes directrices pour les rapports thématiques dont il est question au point 1.1.1 ci-dessus, on devrait recueillir des informations sur : a) les activités planifiées dans le programme de travail, à savoir si elles ont été amorcées ou achevées, et sur les progrès accomplis; b) les répercussions des activités visant à atteindre les objectifs du programme de travail et de la convention; c) les possibilités et les obstacles liés à la mise en œuvre; d) la réalisation des objectifs du Plan stratégique de la Convention, notamment l'objectif de 2010 et e) les enseignements tirés.</p> <p>Il est également prévu que les réponses au questionnaire soient utilisées dans les troisièmes rapports nationaux, s'il y a lieu.</p>
	<p>1.2. Précédents rapports nationaux et thématiques renfermant des sections sur les questions taxonomiques, stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique et autres textes préparés ou examinés en vue de l'élaboration des stratégies et plans nationaux.</p>	<p>1.2.1. Les sections des stratégies et plans d'action nationaux et des textes ayant servi à élaborer les stratégies et plans nationaux seront compilées dans le cadre de l'évaluation des besoins nationaux en matière de taxonomie et de capacités taxonomiques. Cette activité, qui est actuellement en cours, devrait se terminer en juin 2005.</p> <p>1.2.2. Les sections traitant de l'Initiative taxonomique mondiale dans les premiers et deuxièmes rapports nationaux, remis respectivement de juin 1997 à janvier 1998 et en mai 2001, seront regroupées et actualisées au besoin, même si elles font état d'activités menées avant l'adoption du programme de travail. Certaines activités qui avaient été lancées pour donner suite aux décisions III/10, IV/1 D et V/9 ont été résumées pour les pays ayant présenté des rapports dans les documents UNEP/CBD/COP/6/INF/10 et UNEP/CBD/COP/6/INF/23. Les informations sur les activités menées par des pays n'ayant pas soumis leur rapport à temps pour figurer dans les documents de la sixième réunion de la</p>

Action	Mécanismes/Outils	Directives/orientations pour l'utilisation des outils et l'application des mécanismes, et calendrier
		Conférence des Parties seront également pris en compte. Cette activité, qui est actuellement en cours, devrait se terminer en juin 2005.
	1.3. Rapports pertinents sur les projets financés par le FEM (ayant une composante taxonomique).	1.3. Le FEM a financé un certain nombre de projets renfermant des composantes taxonomiques. Les rapports sur l'état d'avancement de ces projets contribueront à l'évaluation de la mise en œuvre du programme de travail de l'Initiative taxonomique mondiale.
	1.4. Rapports des ateliers sur l'Initiative taxonomique mondiale.	1.4. En accord avec la décision V/9, un certain nombre d'ateliers régionaux ont été organisés en Amérique centrale (février 2001) en Afrique (février/mars 2001 et juillet 2002), en Europe (juin 2004) et en Asie-Pacifique (septembre 2002 et octobre 2004). Les résultats de ces ateliers ont été présentés à l'Organe subsidiaire ou à la Conférence des Parties sous forme de documents d'information. Ces derniers renferment des informations utiles pour l'évaluation de la mise en œuvre du programme de travail de l'Initiative taxonomique mondiale. Le regroupement de ces informations, qui est actuellement en cours, devrait se terminer en juin 2005.
	1.5. Rapports relatifs au programme de travail de l'Initiative taxonomique mondiale présentés par des organisations à l'échelle régionale et internationale, y compris sur l'état des projets pilotes de l'Initiative taxonomique mondiale (voir la liste fournie à titre indicatif dans le document UNEP/CBD/COP/6/INF/23).	1.5. Diverses organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales sont en train de réaliser des travaux se rapportant au programme de travail ou dans le cadre de celui-ci. Le Secrétaire exécutif a prié ces organisations de présenter leurs rapports et de compiler ces informations. Cette activité, qui est actuellement en cours, devrait se terminer en mai 2005.
2. Evaluation du degré de mise en œuvre	2.1. Synthèse des rapports nationaux et thématiques à l'aide d'outils analytiques élaborés par le Secrétariat de la Convention pour les troisièmes rapports nationaux.	2.1. La synthèse a commencé en septembre 2004 et se terminera en juin 2005.
	2.2. Etude théorique : compilation des informations du point 2.1 et des informations	2.2. L'étude théorique, qui est actuellement en cours, se terminera en février 2005.

Action	Mécanismes/Outils	Directives/orientations pour l'utilisation des outils et l'application des mécanismes, et calendrier
	pertinentes d'autres sources.	
	2.3. Forum électronique et/ou, selon le financement disponible, atelier visant à consolider les conclusions/résultats.	2.3. Le forum électronique devrait se dérouler de mars à mai 2005.
3. Evaluation de l'efficacité du programme de travail et des résultats obtenus pour la poursuite des objectifs de la Convention, y compris l'objectif de 2010	3.1. Etude théorique effectuée par le Secrétaire exécutif en collaboration.	3.1. L'étude théorique, qui est actuellement en cours, devrait se terminer en février 2005.
	3.2. Forum électronique et/ou, selon le financement disponible, atelier visant à consolider les résultats.	3.2. Le forum devrait se dérouler de mars à mai 2005.
4. Révision et actualisation du programme de travail de l'Initiative taxonomique mondiale, adopté en 2002 dans la décision VI/8	4.1. Analyse des lacunes en fonction des résultats des évaluations menées au titre des points 2 et 3 plus haut.	4.1.1. Le Secrétaire exécutif, en collaboration avec le mécanisme de coordination de l'Initiative taxonomique mondiale, réexaminera et réévaluera le programme de travail après avoir regroupé et examiné les informations recueillies. On étudiera explicitement les décisions prises lors des sixième et septième réunions de la Conférence des Parties relativement aux domaines thématiques et aux autres questions intersectorielles, ainsi que les précédentes décisions, afin de veiller à ce que tous les besoins exprimés par les Parties qui sont entravés par l'obstacle taxonomique soient pris en charge par le programme de travail, y compris les domaines thématiques et les questions intersectorielles établis après l'approbation du programme de travail, par exemple la diversité biologique des montagnes et la diversité biologique insulaire, les aires protégées et l'Initiative internationale sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des sols. Cette activité, qui est actuellement en cours, devrait se terminer en juin 2005.

Action	Mécanismes/Outils	Directives/orientations pour l'utilisation des outils et l'application des mécanismes, et calendrier
		4.1.2. Afin de pouvoir réviser et actualiser le programme de travail de l'Initiative taxonomique mondiale, on est en train d'examiner les éléments suivants : le Plan stratégique et l'objectif de 2010, les buts, objectifs et sous-objectifs qui sont en train d'être élaborés ainsi que les indicateurs des progrès accomplis dans la poursuite des objectifs. Cette activité, qui est actuellement en cours, devrait se terminer en juin 2005.
	4.2. Forum électronique, visant notamment à examiner les contributions de l'Initiative à l'objectif de 2010.	Ce forum électronique devrait commencer en mars 2005 et se terminer en mai de la même année.
5. Renforcement de l'aide concrète apportée à la mise en œuvre du programme de travail de l'Initiative taxonomique mondiale à l'échelle nationale et régionale	5.1. Etude théorique des bonnes pratiques et des réussites en vue de leur diffusion et de leur utilisation dans les stages de formation	5.1. Cette étude théorique, qui est actuellement en cours, se terminera en février 2005.
	5.2. Forum électronique visant à appuyer les activités au titre du point 51..	5.2. Ce forum électronique devrait se dérouler de mars à mai 2005.
	5.3. Atelier sur le renforcement des partenariats, selon le financement disponible.	5.3. Un atelier sur le renforcement des partenariats devrait être organisé en mai-juin 2005, selon le financement disponible.
